

SOUDAN

Violations persistantes des droits humains

Index AI : AFR 54/038/2005

ÉFAI

Mercredi 13 avril 2005

SYNTHÈSE DESTINÉE AUX MÉDIAS

Les 1,86 millions de personnes déplacées qui ne peuvent pas rentrer chez elles au Darfour continuent de vivre dans l'insécurité. Dans cette région, les civils continuent d'être pris pour cibles par des milices soutenues ou cautionnées par le gouvernement. Malgré toutes les pressions exercées sur lui, le gouvernement soudanais continue de commettre des violations graves et parfois flagrantes des droits humains dans de nombreuses parties du pays.

Poursuite des attaques contre les civils au Darfour

- Le 7 avril 2005, des milices ont mené ce que la mission de l'Union africaine et les Nations Unies ont décrit, dans une déclaration conjointe, comme « une attaque gratuite, sauvage et préméditée » contre le village de **Khor Abeche, dans le sud du Darfour**, « brûlant et détruisant tout sur leur passage ». Selon cette déclaration conjointe, le risque d'attaque était connu et les forces de l'Union africaine voulaient se déployer dans la zone pour protéger la population, mais elles en ont été empêchées par ce qui ne peut être interprété que comme « un atermolement délibéré des autorités au sujet de l'attribution d'un terrain pour l'installation des troupes ». Les deux organisations ont demandé l'arrestation du dirigeant de ce raid, qui est connu et avait annoncé à maintes reprises son intention d'attaquer ce village ; or, le gouvernement n'a rien fait pour l'en empêcher ni pour protéger la population.

- Les personnes déplacées au Darfour continuent de fuir d'un point à l'autre en quête de sécurité ; la semaine dernière, selon les Nations Unies, plus de 200 personnes fuyant Khor Abeche sont arrivées au camp de Galab, tandis que d'autres personnes déplacées, fuyant l'insécurité dans la ville de Kass, dans le sud du Darfour, ont rejoint le camp de Kalma, près de Nyala.

- Le gouvernement continue d'arrêter et de torturer ceux qu'il soupçonne de soutenir les rebelles – principalement des membres des ethnies four, masalit et zaghawa. Quand ils sont inculpés, ces « suspects » sont jugés par des tribunaux pénaux spécialisés, dans le cadre de procès qui ne respectent pas les normes internationales.

- Les violences sexuelles se poursuivent au Darfour ; les victimes en sont notamment les

femmes qui sortent des camps pour aller chercher du bois et de l'eau. Dans un récent rapport, l'organisation Médecins sans frontières a raconté qu'elle avait soigné près de 500 femmes victimes de viol entre octobre 2004 et février 2005 et que des femmes tombées enceintes à la suite de viols avaient été arrêtées, puis inculpées de *zina* (rapports sexuels en dehors du mariage, punis par le Code pénal soudanais).

- Des membres du personnel d'organisations non gouvernementales qui semblaient critiquer le gouvernement, et notamment qui enquêtaient sur des viols, ont été harcelés par les autorités du Darfour. Plusieurs arrestations ont été signalées.

- L'impunité reste généralisée.** Chaque fois que le gouvernement a annoncé la comparution en justice de *Janjawid* devant des tribunaux soudanais, l'information s'est révélée être fautive.

Usage abusif de la force létale contre des manifestants

Le 29 janvier 2005, à Port-Soudan, plus de 20 manifestants ont été tués par les forces de sécurité. Deux commissions d'enquête nationales ont été ouvertes à ce sujet mais aucune n'a rendu publiques ses conclusions.

Utilisation persistante de la détention prolongée sans inculpation ni procès contre des opposants politiques ou des détracteurs du gouvernement

Les personnes arrêtées continuent d'être détenues pendant des jours, des semaines, voire des mois sans aucune communication avec l'extérieur. C'est ce qui est arrivé, par exemple, à Mudawi Ibrahim, défenseur des droits humains et directeur de l'Organisation pour le développement social du Soudan : arrêté le 24 janvier, il n'a pu recevoir pour la première fois une visite de sa femme que le 23 février, après s'être mis en grève de la faim pour exiger d'être inculpé ou libéré. Des dizaines de personnes restent ainsi détenues sans inculpation ni procès : par exemple, Mamun Issa Abdel Gadir, personnalité locale de Niyertiti, est emprisonné depuis février 2004 sans avoir été inculpé ni jugé et n'a pu recevoir que deux fois la visite de sa famille.

Maintien de l'état d'urgence

Les lois en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence permettent aux autorités soudanaises de garder des personnes en détention pendant une durée illimitée sans inculpation ni procès, de disperser des manifestations pacifiques et de violer les droits humains sous des prétextes anti-insurrectionnels. Un certain nombre de lois légalisent les violations des droits humains : l'article 31 de la Loi relative aux forces de

sécurité autorise la détention prolongée sans inculpation ; l'article 33 de cette même loi accorde l'impunité aux membres des forces de sécurité nationales ; et l'article 10-i de la Loi de 1993 sur la preuve permet de retenir à titre de preuve des éléments obtenus sous la torture.

Démolition de camps pour personnes déplacées à Khartoum

Les autorités de Khartoum ont souvent démolé des maisons dans les camps pour personnes déplacées de la ville, prenant pour prétexte la « *rénovation urbaine* ». Ces démolitions se sont poursuivies ces derniers mois. Depuis décembre 2004, les habitations d'au moins 11 000 personnes déplacées du camp de Shikan, au nord de Khartoum, ont été détruites et leurs occupants transférés à El Fateh, à plus de 30 kilomètres au nord de la capitale. Le 22 mars, une responsable du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies aurait déclaré : « *Les forces de sécurité sont arrivées sans prévenir et ont commencé à charger les personnes déplacées dans des camions. Les gens n'avaient le droit d'emmener aucun effet personnel et la plupart sont arrivés à El Fateh avec pour seuls biens les vêtements qu'ils portaient.* »

Liberté d'expression

• **Silence des médias sur la résolution 1593 du Conseil de sécurité des Nations Unies** : les médias soudanais ont reçu une circulaire leur interdisant de faire des commentaires positifs sur la résolution qui soumet la question du Soudan au procureur de la Cour pénale internationale. La couverture médiatique de cette résolution a donc été constituée principalement de critiques. Les informations sur le Darfour sont aussi sévèrement censurées.

• **Attaques contre l'opposition politique** : 17 membres du Congrès beja, parti politique de l'est du Soudan, sont toujours en détention. Par ailleurs, le principal bureau du parti *Oumma* (Parti de l'indépendance) à Omdourman a fait l'objet d'une descente des forces de sécurité et a été temporairement fermé quand ce parti a voulu prévoir des célébrations pour le 20^e anniversaire du soulèvement d'avril qui avait renversé le président Jaafar Nimeiri. Dans l'opposition politique, des dizaines de sympathisants du Congrès populaire (CP) ont été arrêtés depuis septembre 2004 ou avant. En septembre 2004, deux militants étudiants de ce parti, issus de groupes marginalisés, sont morts quelques heures après leur arrestation, semble-t-il des suites d'un passage à tabac aux mains des forces de sécurité nationales. Le gouvernement a promis que des

enquêtes seraient ouvertes sur leur mort, mais aucune conclusion n'a jamais été rendue publique.

Principaux points qu'Amnesty International recommande d'inclure dans la résolution de la Commission des droits de l'homme sur le Soudan :

- la nomination d'un rapporteur spécial sur le Soudan, avec un mandat comprenant clairement une mission de surveillance ;
- un appel en faveur de l'abrogation des lois en vigueur sous l'état d'urgence qui limitent les droits humains – le gouvernement soudanais devrait mettre le droit de son pays en conformité avec les principes fondamentaux relatifs aux droits humains ;
- des pressions sur le gouvernement du Soudan pour qu'il désarme les milices conformément aux résolutions 1556 et 1591 du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- le soutien de la Commission des droits de l'homme aux forces de maintien de la paix de l'Union africaine au Darfour pour la mise en œuvre de leur mandat de surveillance et de vérification du désarmement des milices.

Documents d'Amnesty International sur le Soudan :

- une mise à jour sur la détention de défenseurs des droits humains (index AI : [AFR 54/027/2005](#)) ;
- une mise à jour sur les arrestations de membres du Congrès beja à l'est du Soudan (index AI : [AFR 54/028/2005](#)) ;
- un communiqué de presse intitulé [Soudan. Les résolutions des Nations unies offrent une opportunité de construire les droits humains et de mettre fin à l'impunité au Soudan](#) (index AI : AFR 54/037/2005) ;
- un communiqué de presse de la section norvégienne d'Amnesty International sur la conférence des donateurs à Oslo : *Sudan Oslo Donors' Conference must ensure aid benefits Sudanese people, not unaccountable leaders* ;
- des recommandations pour les pays donateurs : [Sudan : Recommandations to donors funding Sudan](#) (index AI : AFR 54/036/2005). ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>